







**PARTIR**

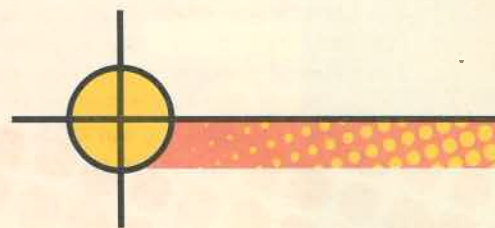
Généralement les vacances sont l'occasion de visiter d'autres contrées, de partir à la rencontre d'autres gens, d'autres cultures. Nous ne sommes pas des voyageurs comme les autres : quels que soient les cieux et les latitudes, notre regard est toujours un regard d'architecte. Habitant une région et possédant un aéroport relié au reste du monde, nous sommes de plus en plus en contact avec les « autres ». A ces liaisons physiques s'ajoutent maintenant les liens virtuels mais aussi importants que sont le fax et internet. Devons-nous nous cantonner à travailler dans notre région, notre pays ? rester dans nos sphères intimes ? Les habitants de Midi-Pyrénées sont souvent partis à l'aventure vers d'autres cultures et d'autres économies pour en retour enrichir notre région. Des dizaines d'entreprises, petites, moyennes ou grandes, ont tissé des liens indispensables à sa prospérité. L'aéronautique en est l'exemple le plus emblématique. Et les Architectes ? Quelques confrères régionaux travaillent à l'export, mettant en œuvre nos compétences, nos savoir-faire, notre opiniâtreté, nos qualités de dialogue. Il est indispensable que cette approche fasse partie de nos stratégies pour qu'en retour elle nourrisse notre culture et soutienne nos économies. Ne pas subir la mondialisation, aller au-devant des autres est la seule attitude qui nous permette de maintenir et de conforter notre métier. Dans quelques semaines (mois d'octobre), avec l'inter-région Languedoc-Roussillon / Aquitaine / Limousin, et les régions frontalières espagnoles, avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes et l'AFEX (Association des Architectes Français à l'Export), nous organisons une demi-journée d'information, de rencontre et de débats autour de ce thème. Je vous invite à y participer. Des précisions sur la date et le lieu vous seront données par Fax Info. **Merci.**

**Joseph Almudever.**

**POLE RÉGIONAL DE FORMATION CONTINUE**

Les architectes trouveront, jointe à ce numéro, la plaquette du recueil des formations mises en place par le Pôle Régional Midi-Pyrénées de compétences en formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre bâti.

**CAHIER DE L'ORDRE**



**A NOTER SUR VOS AGENDAS**

**RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE 2002**

les 28 & 29 novembre au Centre de Congrès Diagona à Labège-Innopole.  
Thème : « La Jeune Architecture »

**FERMETURE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES MIDI-PYRENEES POUR CONGES DU 12 AU 18 AOUT 2002**

**DUPONT BENEDICTUS AWARDS 2002**

Pour son 10ème anniversaire, le Dupont Benedictus Awards a décerné les prix suivants :

**1<sup>er</sup> prix :**  
un belvédère en Bourgogne par Dirk Jan Postel, architecte à Rotterdam (4)

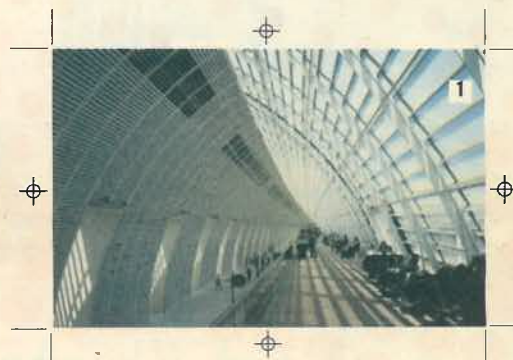
**Mentions spéciales :**

**catégorie édifices communautaires :** une église urbaine au cœur de la Défense par Frank Hammoutène (2)

**catégorie usage commercial :** gare TGV d'Avignon par JM. Duthilleul, François Bonnefille et Etienne Tricaud (AREP) (1)

**catégorie bâtiments officiels :** Musée National des Sciences Emergentes et de l'Innovation à Tokyo par Kiyoshi Saburai (agence Nikken Sekkai Ltd) (3)

Pour de plus amples renseignements : [www.laminatedglassnews.com](http://www.laminatedglassnews.com)



www.laminatedglassnews.com





# RECENSEMENT : LE REPLI DE LA POPULATION PROFESSIONNELLE

ETUDE DIFFUSÉE DANS LE N°120 – AVRIL 2002 DE LA REVUE D'A

**A** l'occasion de la parution de son ouvrage Les chiffres de l'architecture, tome 1 : populations étudiantes et professionnelles, l'Observatoire de l'économie de l'architecture de la DAPA nous livre la synthèse de son étude en trois volets. Celui-ci analyse les évolutions de la population professionnelle totale à partir des données du recensement et de l'enquête emploi de l'Insee.

La chute du nombre de diplômés observée à partir de 1986 a eu logiquement un effet direct sur l'ensemble de la population professionnelle qui a vu ses effectifs croître beaucoup moins rapidement entre 1990 et 1998. La hausse des dernières années (1998-2000) ne devrait pas démentir ce schéma général : de nature conjoncturelle, elle résulte de la croissance, provisoire, du nombre de DPLG formés, suite à l'application de la nouvelle réforme de l'enseignement. Dès 2001, leur nombre devrait se réduire sensiblement. Les effectifs ordinaires ont été plus affectés encore que la population professionnelle totale puisqu'ils stagnent pratiquement depuis 1990 et se réduisent même depuis 1998 : ainsi, on compte en 2000 26 852 inscrits au tableau contre 27 080 en 1998 et 26 000 en 1990.

Les recensements de 1982 et de 1990 permettent de mieux cerner les caractéristiques et les évolutions de l'ensemble de la profession durant une période qui, globalement, fut marquée par la croissance économique. Outre les phénomènes de féminisation et de vieillissement déjà commentés, on observe tout d'abord une croissance très sensible des effectifs (+ 35 %), de 25 500 à 34 300 architectes. On remarque également que le mode d'exercice salarié gagne du terrain, même si les architectes demeurent principalement des libéraux : entre 1982 et 1990, les effectifs salariés augmentent de 52 %, contre 28 % pour les libéraux. Ainsi, en 1990, 30 % des architectes sont-ils salariés et 70 % libéraux contre un rapport 25/75 % en 1982.

Les comportements et évolutions diffèrent par ailleurs selon le sexe. L'orientation vers le salariat est plus marquée chez les femmes que chez les hommes : en 1990, 40 % d'entre elles adoptent ce statut contre 26 % d'entre eux. Mais, en même temps, un nombre croissant de femmes optent pour l'exercice libéral tandis que de plus en plus d'hommes choisissent le statut salarié... La différence de répartition des deux populations entre les deux modes d'exercice a donc tendance à s'estomper.

Les données sur l'ensemble de la profession permettent en outre d'établir des comparaisons instructives avec la population ordinale. En toute logique, on observe en 1990 que seulement 53 % des architectes de moins de 30 ans sont inscrits à l'Ordre tandis que plus de 72 % des professionnels plus âgés le sont. De même, en 1990 comme en 1982, 90 % des architectes libéraux figurent au tableau de l'institution

agement urbain et autres missions de conseil et d'expertise). Leur orientation vers le salariat et le fonctionnariat peut également expliquer ce faible taux d'inscription.

À la suite des résultats de 1982 et 1990, les données du recensement de 1999 livrent une nouvelle et déconcertante vision de la profession après la récession des années 1990. Alors que notre modèle, comptabilisant « le nombre total d'architectes susceptibles d'exercer », estime à 39 500 les effectifs professionnels totaux en 2000, le recensement de 1999 repère « seulement » quelque 30 000 architectes « actifs occupés », soit un recul de 13 % des effectifs par rapport à 1990. Sachant que 27 000 professionnels sont enregistrés au tableau ordinal, cela porterait à 90 % le taux d'inscription à l'Ordre, alors que l'on estime habituellement ce taux à environ 75 %... Est-ce à dire que, parmi tous les professionnels diplômés, ce sont surtout ceux qui sont inscrits à l'Ordre qui se sont déclarés en tant qu'architectes lors du recensement ? Si tel fut le cas, cela ne signifierait-il pas que les études et le diplôme n'ont plus la place centrale qu'ils occupaient auparavant dans l'identité de la profession, mais que c'est l'inscription à l'Ordre qui joue désormais ce rôle identitaire essentiel ?

Étant donné que la population enregistrée au tableau ordinal est restée relativement stable entre 1990 et 2000 (elle a même un peu augmenté), les données de l'INSEE laisseraient supposer que ce sont les effectifs des architectes non inscrits qui ont sensiblement « fondu » durant la récession des années 1990. Cette évolution pourrait s'expliquer dans la mesure où le recensement est une enquête déclarative. Ainsi, bon nombre de diplômés ont-ils pu ne pas se déclarer architectes dans la mesure où ils pourraient avoir diversifié leur activité au point de ne plus se considérer comme tels. Le retour de la croissance et le redressement des marchés de la maîtrise d'œuvre devraient dans ce cas favoriser le retour au sein de la profession d'un nombre significatif de diplômés.

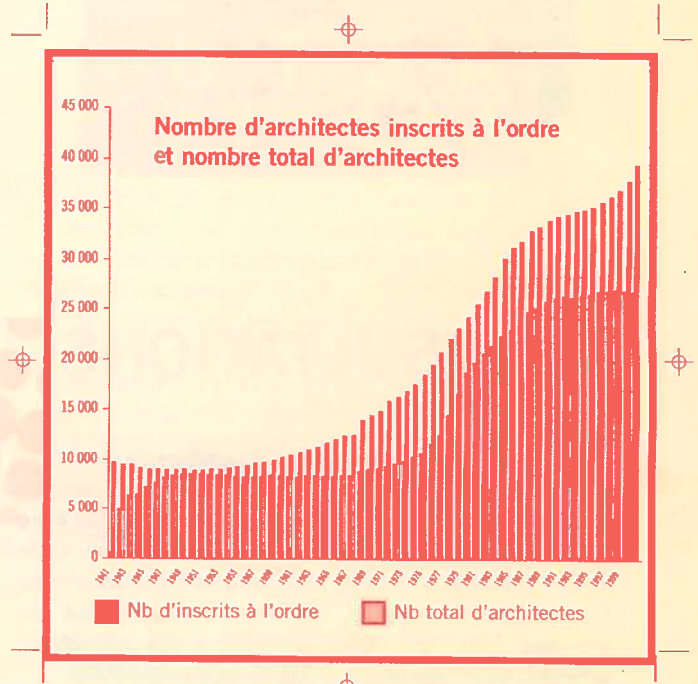
Toutefois, il faut souligner que les données du recensement concernent les architectes « actifs occupés », or toute la population ordinale n'est pas dans cette situation, surtout après la récession des années 90. C'est un des facteurs essentiels qui expliquerait la surestimation du taux d'inscription de la profession à l'Ordre avancé précédemment ainsi que l'importante différence avec les résultats du modèle (39 500 architectes en 2000) qui inclut une part de professionnels inactifs.

Cela étant, les résultats du recensement de 1999 présentent aussi un écart sensible avec ceux de « l'enquête emploi », menée annuellement par l'INSEE, qui comptabilise quant à elle 34 025 architectes actifs occupés en 2000. Une telle différence est aujourd'hui inexplicable sauf à mettre en avant les différentes méthodes employées pour le recueil et le traitement de l'information. La distorsion enregistrée porte d'ailleurs sur le nombre d'architectes salariés en 1999/2000 : 7000 pour le recensement (soit un repli de 30 % par rapport à 1990) contre 12 800 pour l'enquête emploi...

Si l'on s'en tient aux derniers résultats du recensement, il apparaît que, outre les salariés, le repli de la population active occupée impliquerait principalement les jeunes et les femmes. Ces dernières en effet représentaient 7 % de la profession en 1982, 18 % en 1990. On pouvait donc

s'attendre à ce que leur proportion augmente encore sensiblement, dans la mesure où la féminisation des diplômés s'est poursuivie sur toute la période. Or le taux enregistré en 1999 est demeuré stable, à 18 %. De même, le recensement de 1990 comptabilisait 10 % d'architectes de moins de 30 ans. La proportion plonge à 4 % en 2000 alors que d'importantes promotions de DPLG furent formées depuis le milieu des années 1990.

Pour les jeunes comme pour les femmes, les nouvelles statistiques du recensement semblent en fait indiquer une sensible diversification de l'activité des diplômés, en particu-



lier pour ceux qui ne sont pas inscrits à l'Ordre. Il apparaît même qu'une part non négligeable d'entre eux a pu quitter la filière du BTP et de l'aménagement du cadre de vie et donc ne se seraient pas déclarés comme architectes lors du dernier recensement.

Soulignons enfin que si l'on tient compte des données du recensement (30 000 architectes) comme limite inférieure et des résultats de notre modèle (39 500) comme fourchette haute, la moyenne s'établit à une population totale de 34 000 à 35 000 individus, soit le niveau enregistré par l'enquête emploi de l'INSEE.

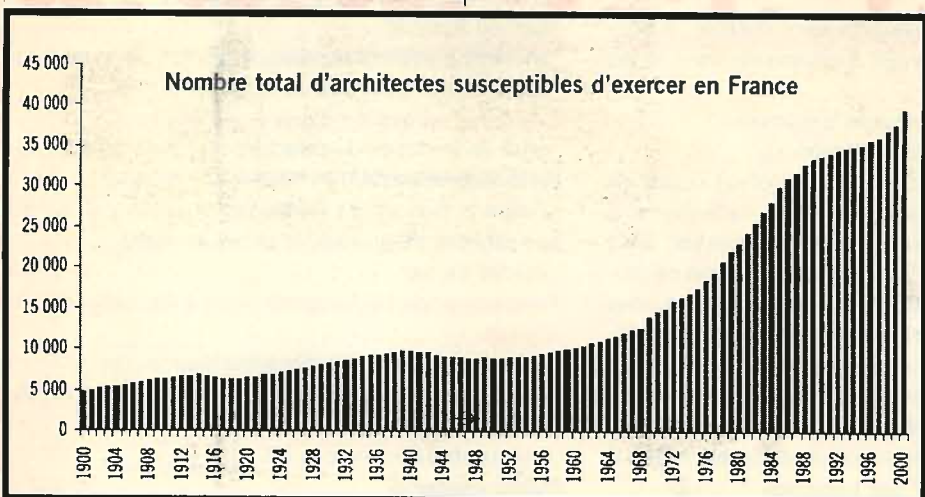
La comparaison sur le long terme, c'est-à-dire depuis 1941 entre les effectifs totaux de la profession (établis selon notre modèle) et ceux de l'Ordre s'avère également riche d'enseignements. Quatre grandes périodes jalonnent l'évolution comparée des deux populations. La première correspond à la constitution du tableau ordinal. La part de la profession inscrite à l'Ordre augmente donc fortement entre 1941 et 1950, date à laquelle elle atteint 96,2 %, son plafond historique. Mais, cette part se réduit sensiblement jusqu'en 1976. La période correspond à une phase de croissance économique, d'équipement et de « modernisation » du territoire national. Comment expliquer, dans ce contexte, la réduction du taux d'inscrits ? Serait-ce parce que, dans un environnement moins réglementé qu'aujourd'hui et dans une période d'intense activité constructive, il était relativement aisé pour un architecte d'assurer son activité de maître d'œuvre sans devoir être inscrit à l'Ordre ?

La loi de janvier 1977 sur l'architecture va profondément modifier la donne en réglementant beaucoup plus strictement l'accès à la commande en faveur des architectes enregistrés au tableau de l'institution, dès lors les seuls professionnels légalement habilités à porter le titre d'architecte et à signer les permis de construire (à l'exception, entre autres, de la construction neuve de maisons individuelles de moins de 170 m<sup>2</sup>). La réaction de la profession ne se fait pas attendre : le taux d'architectes inscrits se redresse spectaculairement pour atteindre 77 % en 1982.

Jusqu'au début des années 1990, ce taux est demeuré relativement stable. Depuis, on observe à nouveau une réduction. D'abord légère mais régulière jusqu'en 1998 (le taux d'inscrits passe alors à 73 % contre 77 %, en 1991) puis plus sensible (ce taux atteindrait 68 % en 2000). Il s'agit sans doute de la conséquence de la récession économique qui a drastiquement réduit les marchés des architectes, dont bon nombre ont suspendu leur inscription à l'Ordre à la suite de la diversification de leur activité (voire de sa cessation).

Cela étant, considérant que la population totale donnée par notre modèle semble surestimée et que ces effectifs totaux avoisineraient plutôt 35 000 architectes, le taux d'inscrits au tableau ordinal s'établirait autour de 77 % en 2000. Mentionnons par ailleurs que si l'on confronte les effectifs ordinaires à la population totale de la profession telle que l'enregistrent le recensement 1999 et l'enquête emploi 2000, ce taux serait respectivement de 93 % et de 79 %... Autant dire qu'une étude statistique rigoureuse relative aux effectifs professionnels totaux semble désormais s'imposer.

Nicolas Nogué



contre 35 % des architectes salariés. Le taux d'inscription à l'Ordre selon le sexe s'avère en revanche plus surprenant. Celui des hommes demeure stable autour de 80 %. La situation est bien différente pour les femmes : alors que 80 % d'entre elles sont enregistrées au tableau ordinal en 1982, la proportion chute à 50 % en 1990.

Peut-être faut-il voir là le signe que les femmes traitent des missions plus diversifiées que les hommes, hors du champ traditionnel de la conception architecturale et de la maîtrise d'œuvre, missions qui ne leur imposent pas de s'inscrire au tableau de l'institution (assistance à maîtrise d'ouvrage, amé-

Mars 2002 75.0 P.L. 2002 2002 page 1



ACTUALITÉS

CONSULTATIONS

**1 Numéro spécial « Une année d'architecture »**  
**Prix de l'Équerre d'argent - Prix de la Première Œuvre.**  
 Proposez vos réalisations pour publication dans le numéro spécial d'Amc « Une année d'architecture » qui, cette année, présentera un large panorama de l'architecture en France. Concourez pour les Prix d'architecture du Moniteur 2002 qui seront attribués à des réalisations achevées entre septembre 2001 et septembre 2002.  
**Les dossiers devront comporter, pour chaque réalisation :**  
 \_la fiche ci-dessous complétée  
 \_une note d'intention : programme, contraintes liées au site, système constructif et matériaux... (un feuillet A4 max.)  
 \_des documents graphiques dont : plan de masse, plan du rdc, plan d'étage courant, coupes significatives (A3 max)  
 \_une dizaine de diapositives couleur ou tirages noir et blanc (légendés et crédités du nom du photographe), dont une vue générale de la réalisation dans le site, les façades principales et au moins une vue intérieure caractéristique du programme. Tout document numérique devra être accompagné d'une épreuve papier.  
 Les dossiers devront parvenir avant le 16 septembre 2002.  
**Renseignements - Inscriptions :**  
 Amc, une année d'architecture. Prix du Moniteur  
 17 rue d'Uzès 75108 Paris cedex 02  
 tél : 01 40 13 50 06

**2 Prix AMO 2002 - Architecture et lieux de travail**  
 Ce Prix récompense conjointement le maître d'ouvrage et l'architecte dont le dialogue, lors de l'élaboration du programme et la conduite du projet, a abouti à une réalisation remarquable par sa qualité architecturale. Sont concernées les opérations en construction neuve ou en réhabilitation achevées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 abritant des activités administratives, commerciales ou industrielles dans des locaux de travail (entrepôts et locaux à usage mixte). Sont exclus les bâtiments non occupés au 31 décembre 2001.  
 Date limite de remise des dossiers 10 octobre 2002  
**Les dossiers de candidatures et le règlement complets sont à retirer à :**  
 AMO Midi-Pyrénées. C/O A Propos... 11 boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4  
 tél : 05 62 26 62 42 - fax : 05 61 55 36 00 - e-mail : amo.mp@wanadoo.fr

**3 Entrées de ville**  
 La Ligue urbaine et rurale (LUR) organise la 3<sup>e</sup> édition du concours «Entrées de Ville», ouvert aux villes de 2000 à 100 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale. Les opérations (terminées ou au stade avancé de projet) peuvent également être présentées par les maîtres d'œuvre en accord avec les collectivités territoriales concernées. Date limite de dépôt des dossiers le 31 janvier 2003.  
 Frais : 25 €.  
**Renseignements - Inscriptions :**  
 LUR. 8 rue Meissonnier 75017 Paris  
 tél : 01 42 67 61 41

REVUE D'A

COÛT DE L'ABONNEMENT



Dans sa volonté de redéployer différemment sa communication, tout en assurant la pérennité de ses publications, le conseil national de l'ordre des architectes, qui éditait tous les mois depuis 1989 «d'A» (d'Architecture), le magazine professionnel de la création architecturale, a décidé de confier son développement à un éditeur spécialisé sur l'urbain, l'Agence Innovapresse.  
 À l'issue des nécessaires régularisations administratives, la société d'édition architecturale (S.E.A.), qui publie «d'A», sera intégrée au groupe Innovapresse animé par Jean Audouin, le conseil national restant pour partie actionnaire et devenant partenaire privilégié.  
 Le magazine «d'A» poursuivra son rythme mensuel dans une formule renforcée et une présence accrue sur le terrain. Avec un rituel d'ouverture, il s'adaptera, dès septembre prochain, à une prise en compte de l'actualité et de l'environnement de la création architecturale, notamment des jeunes architectes, sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à une meilleure prise en considération de la maîtrise d'ouvrage et de la commande.  
 Les réalisations et expériences, participez au développement de la connaissance de l'architecture par les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les «clients».  
 Abonnez-vous sans attendre pour être assuré de recevoir le numéro de rentrée (n° 123). Plus qu jamais, si vous feuilletez des revues d'architecture, vous voudrez lire régulièrement «d'A».

Jean AUDOUIN, Président-directeur général d'Innovapresse & Communication  
 Jean-François SUSINI, Président du Conseil national de l'Ordre des architectes

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| 1 an (10 numéros)  | 78 € ttc  |
| étudiant           | 58 € ttc  |
| architecte         | 69 € ttc  |
| dom-tom / étranger | 140 € ttc |

email : [abonnement@innovapresse.com](mailto:abonnement@innovapresse.com)  
 ou S.E.A. Service Abonnement

**Agence Innovapresse**  
 29 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

7<sup>e</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU CONSEIL FRANÇAIS DES URBANISTES (\*)

28, 29 & 30 AOÛT 2002

**Thème :** qualité urbaine, développement durable, écoute des habitants : inscrire le projet d'urbanisme dans la vie locale.  
**Lieu :** Pôle européen de gestion et d'économie 61 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg.  
 La ville change, se construit ou se reconstruit opération après opération, et nous sommes dans l'urbanisme à l'échelle du projet opérationnel : projet de quartier, ZAC, lotissements et autres quartiers à rénover... Dans ce processus complexe de création et de régénération, des démarches de projet s'expriment pour réaliser des morceaux de ville. Le projet d'urbanisme peut-il aujourd'hui se faire sans un souci constant de qualité urbaine et du bien être des habitants ? Peut-il s'étudier sans avoir pris en compte les critères du développement durable ? Peut-il encore se faire sans écoute des habitants ?  
 Telles sont les principales questions à débattre dans ce colloque.  
**Droits d'inscription :**  
 Membre d'une association CFDU : 120 €  
 Non membre : 140 €  
 Etudiant : 35 €  
**Renseignements :**  
 Christiane Sanchez-Martin au 03 88 15 22 24  
 (\*) dossier disponible auprès du 05 34 31 26 66

FORMATION

STAGES DE FORMATION

**1 « DE L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS AU TRAVAIL COLLABORATIF »**

**Dates :** les 27 & 28 septembre 2002  
**Lieu :** Ecole d'Architecture  
 83 rue Aristide Maillol 31100 Toulouse

**Principaux objectifs de la formation**  
 \_Comprendre les concepts sous-jacents à l'échange et au partage de documents  
 \_Découvrir les fonctionnalités des outils actuellement disponibles sur le marché  
 \_Prendre conscience des évolutions à venir et de leurs incidences sur les métiers et les relations entre acteurs

**Programme**  
**Les différents modes d'échange de documents :**  
 concepts de base et pratiques en vigueur  
 \_parallèle entre échange de documents papiers et échange de fichiers informatiques, versions électroniques de ces documents  
 \_aspects techniques : sécurité, cryptage, localisation physique des documents, sauvegarde, archivage...  
 \_aspects juridiques : signature électronique, accusé de réception...  
 \_traçabilité des échanges

**Les procédés pour élaborer à plusieurs un même document**  
 \_gestion des révisions, annotations, comparaison de versions...  
 \_circuits de diffusion, d'approbation...

**Le cas des documents graphiques**  
 \_la gestion des couches  
 \_les chartes graphiques  
 \_la synthèse ou la production d'un plan résultant de la superposition de différentes contributions des partenaires d'un projet

**Panorama et analyse comparative des produits et services disponibles**  
 \_bureautique : mise en évidence des fonctionnalités dédiées au travail du groupe dans les produits comme Word ou Acrobat...  
 \_armoires à plans et services de gestion de projet en ligne  
 \_applications concrètes et démonstrations

**Des outils au service d'une organisation**  
 \_mise en évidence du caractère structurant des outils sur certains processus  
 \_l'organisation et les méthodes induites par le recours aux services de gestion de projet en ligne  
 \_études de cas

**Prospective : de l'échange de plans à l'échange de fichiers d'objets**  
 \_présentation de la nouvelle génération de logiciels communicants pour la construction basés sur les technologies IFC  
 \_démonstrations  
 \_enjeux stratégiques des IFC

**Public concerné**  
 Architectes, bureaux d'études, économistes, entreprises... La participation d'équipes constituées ou habituées à travailler ensemble est vivement souhaitée.

**Pré-requis**  
 La pratique des logiciels courants : bureautique, messagerie, DAO/CAO  
**Prix :** 400 € ht

**Organisme de formation :** Laurenti  
**Renseignements - Inscriptions :** Anne Kostromine.  
 Laurenti - 2 rue du Stade 31320 Castanet Tolosan  
 tél : 05 34 66 62 97 - fax : 05 34 66 62 98  
 e-mail : [kostro@laurenti.com](mailto:kostro@laurenti.com)







# RÉGLEMENTATION

## PERMIS DE CONSTRUIRE - DÉLAIS D'INSTRUCTION

Un permis de construire est déposé. L'autorité compétente doit envoyer une lettre de notification des délais. Si elle ne le fait pas, le demandeur peut requérir l'instruction de sa demande.

### 1 Lettre de notification des délais

Deux situations doivent être envisagées : le dossier est complet ou il ne l'est pas.

#### Le dossier est complet

Si le dossier est complet, l'autorité compétente pour statuer fait connaître au demandeur, dans les 15 jours de la réception de la demande en mairie, par une lettre de notification recommandée avec AR, le numéro d'enregistrement de la demande et la date avant laquelle, compte tenu des délais réglementaires d'instruction, la décision devra lui être notifiée (C. urb., art. R.421-12, al. 1er partiel).

#### La lettre de notification indique au demandeur :

- \_le numéro d'enregistrement de sa demande,
- \_la collectivité au nom de laquelle la décision sera prise,
- \_la date de départ du délai d'instruction, qui peut être selon le cas la date de la décharge ou de l'avis de réception postal prévus à l'article R. 421-9 du Code de l'Urbanisme ou la date de réception des pièces complétant le dossier,
- \_le délai maximal d'instruction de la demande et la motivation de ce délai s'il est supérieur à 2 mois
- \_la date avant laquelle, compte tenu du délai réglementaire d'instruction, la décision devra lui être notifiée (C. urb., art. A.421-2, al. 1er)
- \_lorsque la demande de permis concerne une installation classée soumise à autorisation, que le délai d'instruction de la demande de permis de construire court jusqu'à l'expiration du délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête publique concernant l'installation classée et que le permis ne pourra lui être accordé avant la clôture de l'enquête publique (C. urb. art. R. 421-12, al. 2),
- \_lorsque le projet ne se trouve pas dans l'un des cas prévus à l'article R. 421-19 du Code de l'Urbanisme (cas dans lesquels le constructeur ne peut bénéficier d'un permis tacite), le demandeur est avisé, par l'autorité compétente pour statuer que si aucune décision ne lui a été adressée avant la date limite d'instruction ou avant l'expiration d'un délai d'un mois, suivant la date de clôture de l'enquête publique lorsqu'il s'agit d'une demande de permis de construire concernant une installation classée soumise à autorisation, la lettre de notification vaudra permis de construire tacite et que les travaux pourront être entrepris conformément au projet déposé, sous réserve du retrait, dans le délai de recours contentieux, du permis tacite au cas où il serait entaché d'illegalité
- \_qu'en cas de permis de construire tacite, il peut demander une attestation certifiant qu'aucune décision négative n'est intervenue à l'égard de sa demande,
- \_qu'une lettre rectificative peut, le cas échéant, lui être adressée en cas de majoration du délai d'instruction (C. urb., art. R.421-12, al. 3)
- \_lorsque le projet se trouve dans l'un des cas prévus à l'article R.421-19, le demandeur est informé qu'il ne pourra bénéficier d'un permis tacite et que les travaux ne pourront être entrepris qu'après réception d'une décision positive (C.urb.,art. R.421-12, al. 4 et art. A.421-2, al. 3).

#### Le dossier est incomplet

L'autorité compétente pour statuer invite, dans les 15 jours de la réception de la demande, par lettre recommandée avec AR, le demandeur à fournir les pièces complémentaires dans les conditions prévues à l'article R.421-9.

#### Point de départ du délai d'instruction

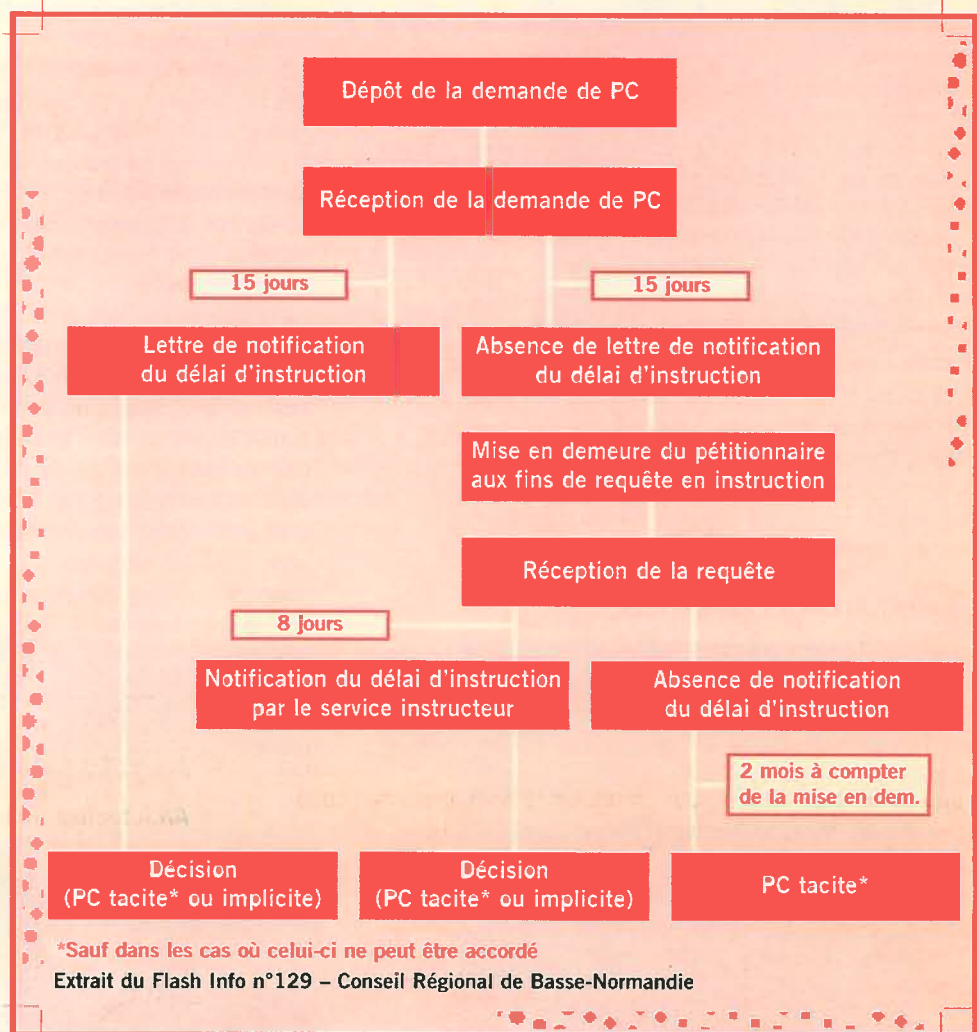
Si le dossier est complet, le délai d'instruction part de la date de la décharge ou de l'avis de réception postal du dépôt en mairie de la demande de permis de construire (C. urb., art. R.421-12, al. 1er partiel).

Si le dossier était incomplet, le délai d'instruction part de la réception des pièces complétant le dossier (C.urb., art. R.421-13, al. 1<sup>er</sup>).

### 2 Requête en instruction

Dans le cas où le demandeur n'a pas reçu, dans les 15 jours suivant le dépôt de sa demande, la lettre prévue à l'article R.421-12 ou R.421-13 du Code de l'Urbanisme, il peut saisir l'autorité compétente par lettre recommandée avec AR pour requérir l'instruction de sa demande et adresse copie de cette mise en demeure au Préfet.

Lorsque, dans les 8 jours de la réception de l'avis de réception postal de cette mise en demeure, la lettre prévue à l'article R.421-12 ou R.421-13 du même code n'a pas été notifiée, le délai d'instruction de la demande part de la date de réception telle qu'elle figure sur l'avis de réception postal de la mise en demeure. Sauf, dans les cas prévus à l'article R.421-19 (cas où le permis tacite ne peut pas être accordé) si aucune décision n'a été adressée au demandeur à l'expiration du délai de 2 mois prévu au premier alinéa de l'article R.421-18, la lettre de mise en demeure, accompagnée de son avis de réception postal, vaut, dans ce cas, permis de construire tacite dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article R. 421-12.



\*Sauf dans les cas où celui-ci ne peut être accordé  
Extrait du Flash Info n°129 - Conseil Régional de Basse-Normandie

## SOCIAL

### SMIC ET COTISATIONS SOCIALES ASSEDIC

Le Smic est revalorisé au 1er juillet.

Les 6 Smic mensuels en vigueur sont les suivants :

| Salariés passés aux 35 heures                            | Montant de la garantie mensuelle de rémunération |
|--|--|
| A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2002                 | 1 154,27 euros                                   |
| Entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 juin 2002 | 1 147,52 euros                                   |
| Entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2000 et le 30 juin 2001 | 1 133,49 euros                                   |
| Entre le 1 <sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 | 1 114,35 euros                                   |
| Entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999                 | 1 100,67 euros                                   |
| <b>Salariés restés aux 39 heures</b>                     | <b>Salaires mensuels : 1 154,27 euros</b>        |

Cotisations sociales Assedic  
Hausse des cotisations au 1er juillet.

|                              | Cotisations patronales | Cotisations salariales |
|------------------------------|------------------------|------------------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2002 | 3,60 %                 | 2,00 %                 |
| 1 <sup>er</sup> juillet      | 3,70 %                 | 2,10 %                 |

Autres mesures pour générer des économies :

- \_le différé d'indemnisation est porté de 7 à 8 jours,
- \_les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus seront indemnisés pendant 60 mois que s'ils justifient d'une activité professionnelle de 25 ans (et non 27 mois au cours des derniers 36 mois).

Région Basse-Normandie - 02 31 22 57 57 - 02 31 22 57 57



# PROJETS ARTISTIQUES

## DE LA LIGNE B DU MÉTRO (2<sup>e</sup> partie)

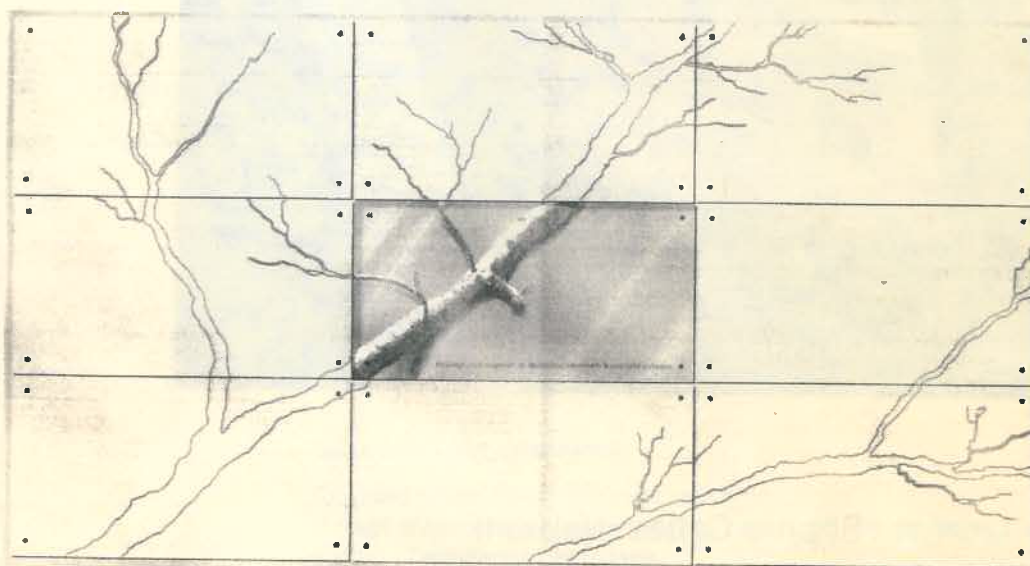
Nous présentons ici les projets artistiques pour les stations de la deuxième moitié de la ligne B du métro toulousain : François Verdier, Jean Jaurès, Jeanne d'Arc, Compans-Caffarelli, Canal du Midi, La Vache, Trois Cocus, et Borderouge. Les résultats des concours des stations Minimes et Barrière de Paris ne sont pas encore connus.

### Station François Verdier

En 1943, quelques-uns parmi les derniers survivants du ghetto de Varsovie avaient pris l'habitude de venir se réfugier dans la cave d'un montreur de marionnettes. Lorsque sa maison et ses marionnettes de bois furent détruites par les bombes, le montreur s'installa dans une autre cave et fit de nouvelles marionnettes en mie de pain. Un jour, lorsqu'il vit que ses derniers spectateurs mourraient littéralement de faim, il leur proposa de manger les marionnettes. Mais personne n'accepta ; tous voulaient qu'il continuât à leur raconter des histoires.

Si je rappelle cet épisode réel de la dernière guerre mondiale, c'est d'abord pour montrer que, même dans les circonstances les plus tragiques, l'imaginaire, les histoires que l'on raconte, peuvent être essentielles pour les hommes. Et puis, le fait que ce fût dans une cave m'intéresse également. Dans une maison, une cave, c'est comme une masse noire avec laquelle on apprend à vivre. Les enfants jouent se faire peur dans une cave, ils y découvrent des ombres mystérieuses, des objets qui semblent ne plus avoir d'utilité directe, mais qui font partie de la mémoire de la famille. Dans ce sens, la station François Verdier pourrait être une des caves de la ville. L'histoire que j'ai écrite pour le sous-sol de la station aurait pu être racontées par des enfants dans une cave; une histoire pour entretenir la Mémoire, pour apprivoiser nos peurs, pour essayer d'expliquer l'inexplicable.

Le projet s'étendrait sur les trois niveaux de la station, et s'inscrirait sur une partie des verres sablés des niveaux -1, -2 et le carrelage du niveau -3 de la station. Le tout représenterait un arbre imaginaire. Le projet est basé sur une histoire que j'ai écrite, et que l'on découvrirait au niveau -3 : les Mallandiers sont des arbres qui naissent creux et que l'on trouve essentiellement sur les décombres des champs de bataille. Une légende veut qu'ils poussent là où les soldats morts au combat ont rendu leur dernier souffle. En vieillissant, les Mallandiers mettent tout en œuvre pour se refermer sur leur creux. Mais cela ne se fait pas sans mal, car les anciens combattants ne veulent pas perdre leur habitude d'y enfoncer la tête pour crier toutes les horreurs rencontrées à la guerre.



Artiste lauréat : Patrick Corillon (Paris)

Architectes : Jean-François Sirvain / SCP Sutter & Taillandier

### Station Jean Jaurès

L'œuvre est composée de 11 panneaux de 250 x 280 x 20 cm. La confrontation des éléments constitutifs, blancs et noirs, exécutés en verre émailé trempé, est dynamisée par une lumière programmée.

La composition est constituée de trois triptyques et un diptyque. Dans l'ordre de gauche à droite :

- \_le premier triptyque est une suite de trois panneaux-variantes structurales basées sur l'expression de l'élément blanc de 45 cm de large,
- \_le deuxième triptyque est la variation structurale de l'élément blanc de 40 cm de large exprimée dans trois panneaux,
- \_le troisième triptyque est une suite de trois panneaux-variantes structurales basées sur l'expression de l'élément blanc de 45 cm de large, identique au premier triptyque,
- \_le diptyque est basé sur la variation de l'élément blanc de 40 cm de large.

Le système dynamique d'éclairage programmé a pour but de dynamiser la perception de l'œuvre et d'accompagner les mouvements et les passages des utilisateurs du transport souterrain. Cette animation par la lumière a pour but d'intéresser l'utilisateur, de le surprendre et de l'accompagner. Plusieurs programmes sont prévus :

- \_1 l'œuvre sera éclairée en totalité. Un des programmes variera la luminosité de l'œuvre en augmentant ou en diminuant l'intensité de la lumière par transparence, en partant de la valeur ambiante jusqu'à l'éblouissement et en revenant à la valeur ambiante dans un laps de temps réglé.
- \_2 l'œuvre sera éclairée partiellement. La programmation prévoit un déplacement de la lumière d'un panneau de l'ensemble à l'autre, de droite à gauche, de façon à suivre la vitesse de déplacement des utilisateurs. Les allumages des panneaux seront successifs, à la vitesse de 4 km/h; l'allumage successif des panneaux accompagnera le passage du début de l'œuvre à sa fin en 30 secondes environs; juste le temps pour traverser l'espace de la station entre l'escalier mécanique ou les portillons de contrôle et l'ascenseur, ou l'inverse.

- \_3 l'œuvre sera éclairée par "flashes" rapides provenant d'une multitude de spots, de façon apparemment désorganisée, pour créer une surprise dynamique pour l'utilisateur du transport souterrain.



Artiste lauréat : Julije Knifer (Paris)







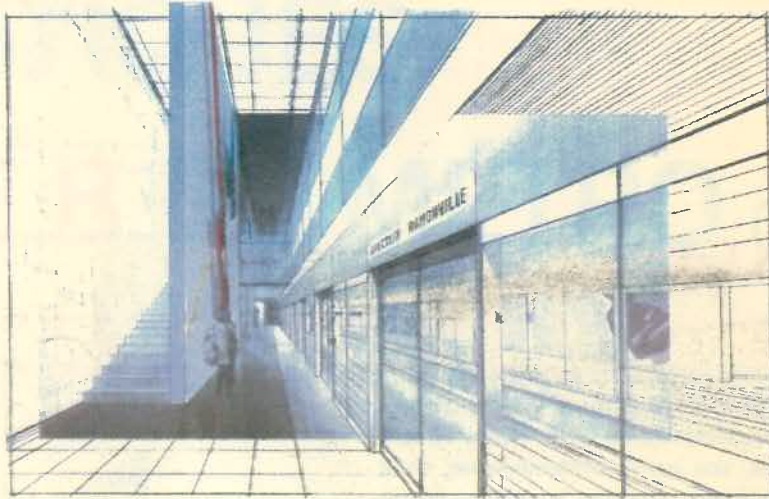


## Station Canal du Midi

J'ai choisi comme ligne de force principale l'emploi de tranches de verre pour rappeler l'eau du Canal du Midi qui se trouve au dessus de la station.

Le second point est la diversité des autres matériaux, tels que le cuivre, le bronze et le marbre rouge pour suggérer la chaleur et la luminosité de la Ville de Toulouse, ainsi que l'ardoise. Vous trouverez sur chaque esquisse une double page avec la description de tous les matériaux qui seront eux-mêmes encastrés dans du verre Artélio, ou dans du verre sablé.

Le côté aérien des panneaux me paraît souligner l'impact lumineux et l'aspect ludique, étant donné leurs positionnements dans un lieu souterrain. C'est à dire l'intérieur de la station.



Artiste lauréat : Daniel Pommereule (Paris)

Architectes : Bruno Casalta / Olivier Gorget / Jérémie Harter



## Station La Vache

Coïncidence, correspondance.

Un grand rideau de lumière vient vers nous.

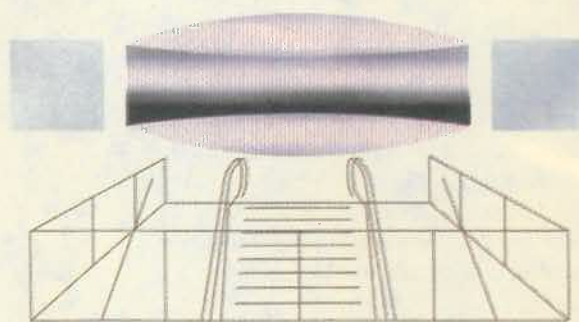
Il s'agit d'ajuster, de superposer deux figures de l'espace de la station : l'architecture et l'usager.

Donner une profondeur; la transparence se joue par le reflet, le miroir, la lumière. C'est un enchaînement métaphorique qui s'associe à ce lieu : faire de l'espace de la salle des billets un lieu infini d'affinités. Un instant de lumière magique.

C'est une image sans fin. Le mur n'existe plus, il est un œil de lumière. Il arrondit l'espace, le rend mobile, lui donne une légère vibration. Le mur s'avance vers nous visuellement, il nous donne une vision panoramique. C'est sur le mur du fond de la salle des billets face à l'entrée de la station, que se place un miroir concave sur une longueur de 10,6 m et une hauteur de 3,6 m.

Sur ce miroir et à intervalle régulier tous les 10 cm environ sont disposées des leds électroluminescentes rouges de basse intensité. Au sol et plafond sont disposés deux miroirs découpés en arrondi. Ils sont chacun inclinés vers le miroir mural à 35 degrés et reflètent le mur de lumière. Le mur devient une illusion optique le volume s'arrondit vers nous. Les escaliers d'accès à la mezzanine sont inversés par rapport à l'accès du public dans la station. J'aime que s'opère cette image au moment de la descente vers les quais de la station. C'est une sorte d'aller vers interrompu. Tout reste possible pour une combinaison avec d'autres éléments. C'est simplement une présence visuelle légère.

Particule, parcelle, juste un moyen de transport de la vision vers un monde imaginaire.



Le présent projet de station est soumis à l'avis de la Commission de l'Équipement Territorial de la Région Midi-Pyrénées. Les modifications de détail de la station sont soumises à l'avis de la Commission de l'Équipement Territorial de la Région Midi-Pyrénées. Les modifications de détail de la station sont soumises à l'avis de la Commission de l'Équipement Territorial de la Région Midi-Pyrénées.

Artiste lauréat : Corinne Sentou (Paris)

Architecte : Jean-Paul Ribes





## Station Trois Cocus

Mon projet consiste à proposer aux usagers du métro une œuvre impliquant leur participation active, une œuvre ludique, vivante, conçue pour se modifier discrètement au fil du temps et de la participation des personnes, une œuvre contemporaine, enfin, par son recours à des technologies nouvelles en matière de gestion des images.

Il s'agit de mettre en place dans la station un "tableau animé", d'environ 3,50 m de long sur 60 cm de haut, constitué par la juxtaposition de 5 écrans vidéo.

Sur deux des écrans apparaissent des portraits de personnages en très gros plan. Ces portraits se transforment sans cesse. Le visage d'une jeune fille se transforme lentement en celui d'un homme d'une cinquantaine d'années, européen. Son visage lui-même se poursuit, elles n'ont ni début ni fin et la séquence, qui peut durer 30 minutes, se boucle sur elle-même sans rupture visuelle.

Sur ces visages se surimpressionne une autre séquence animée : ce sont des formes incertaines, rendues floues par leur mouvement linéaire rapide. Elles traversent l'ensemble des 5 écrans.

(...) C'est l'idée d'un "travelling" qui invite à appréhender la dimension poétique d'une perception en "déplacement".

Une autre idée de "lien", social celui-ci, s'affirme au travers des visages qui se transforment en douceur, formant souvent d'étranges portraits fugitifs qui en feront sourire quelques uns.

Mais ce qui fonde l'intérêt de l'œuvre, au-delà de son aspect esthétique et symbolique, c'est qu'elle est en partie créée par les usagers du lieu.

En effet, dans un autre endroit de la station, se trouve un dispositif simple, une "borne de captation", qui permet à chacun d'offrir son visage pour qu'il s'intègre à l'œuvre.

PROPOSITION D'INTERVENTIONS ARTISTIQUES  
STATION TROIS COCUS.

Implantation possible de l'œuvre.



Artiste lauréat : Pierrick Sorin (Nantes)

Architectes : Jean-Manuel Puig / Guillaume Pujol

## Station Borderouge

Le métro est ce lien qui nous mène de "ici" à "là-bas".

A penser au lien, je pense aux points, à la direction, au vecteur qui lie et relie. A penser aux vocables "ici" et "là", on pense à l'espace entre les deux, on pense à l'espace que chacun désigne et nomme. A les prononcer, ils m'évoquent la forme de la terre, les topographies, les paysages...

Comment les dire, les prononcer sans visualiser les lieux réels ou hypothétiques, celui qui est ici et qui nous immerge, nous entoure et celui là-bas au loin.

Le "là" est plus ambigu que le "là-bas", car il définit le lieu autre que celui où l'on est (allez là) et en même temps il définit le lieu où l'on est (je reste là).

Le "ici" et le "là" portent en eux déjà la forme... la sculpture... Ils portent déjà en eux la forme de l'entre deux.

Le projet consiste à créer des déclinaisons à partir de ce constat, à créer des sculptures expériences.

Il se divise en deux temps : à l'intérieur et à l'extérieur du métro.

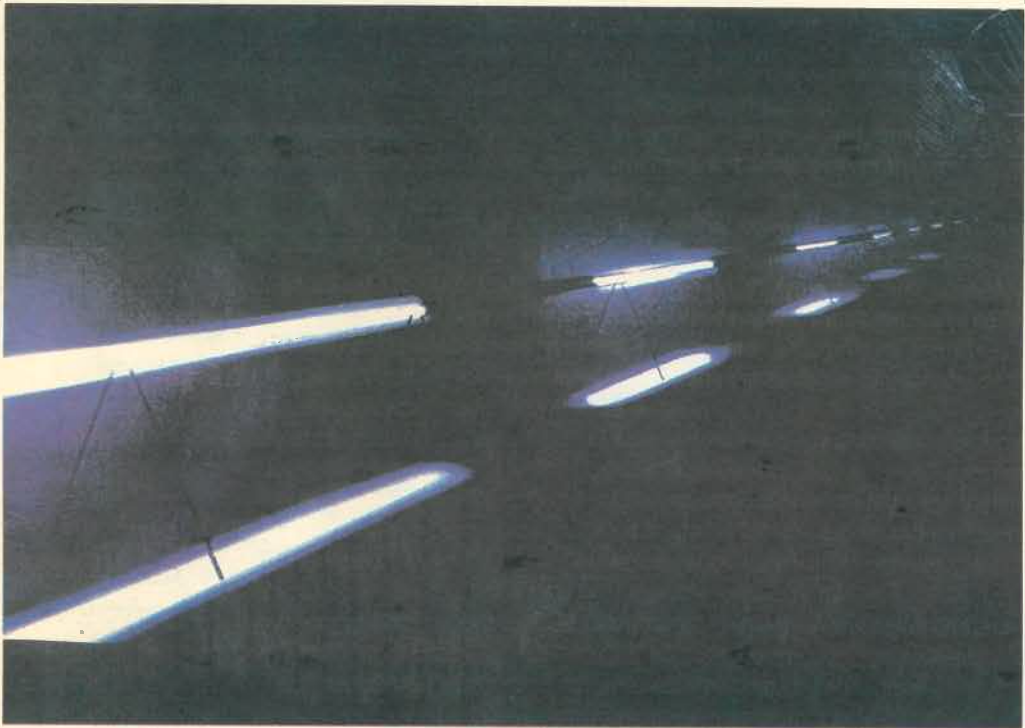
**Ici et là : l'espace**  
A l'intérieur de la salle des billets, le projet consiste à utiliser le sonogramme tridimensionnel de "ici" et de "là" (représentation graphique et tridimensionnelle du son lorsque l'on prononce ici et là) pour élaborer la forme.

Le sonogramme est la visualisation du son sur trois axes : la fréquence, les décibels et le temps.

Le sonogramme est comme un paysage, il comprend des creux, des vallées, des plateaux, des plaines, des montagnes... il est le paysage des mots.

**Now : le temps**  
A l'extérieur, sur le mail d'accès qui traverse le parking (la longueur de celui-ci, du centre de la station à l'extrémité du parking est de 300 m, c'est-à-dire dix puissance moins douze de la distance parcourue par la lumière en une seconde) est installé un pipe-line.

Dans cette partie, l'espace entre le "ici" et le "là" est défini par la vitesse de la lumière.

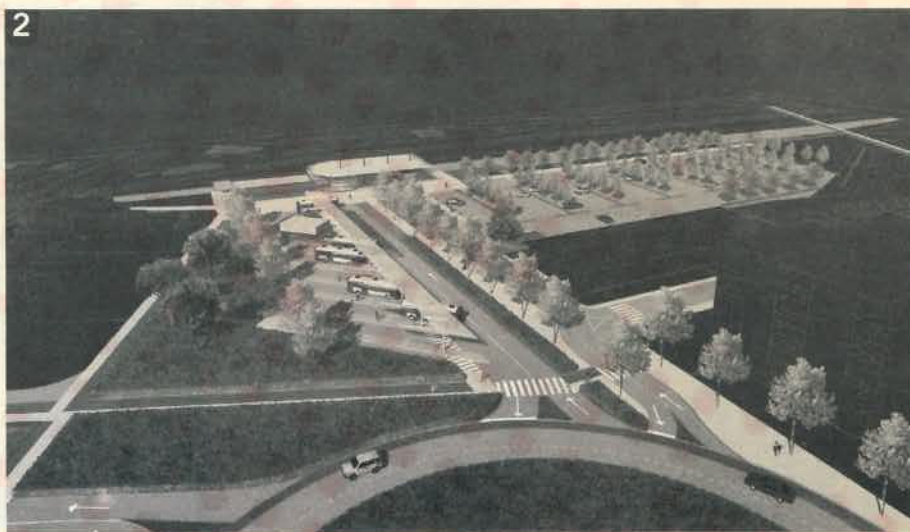
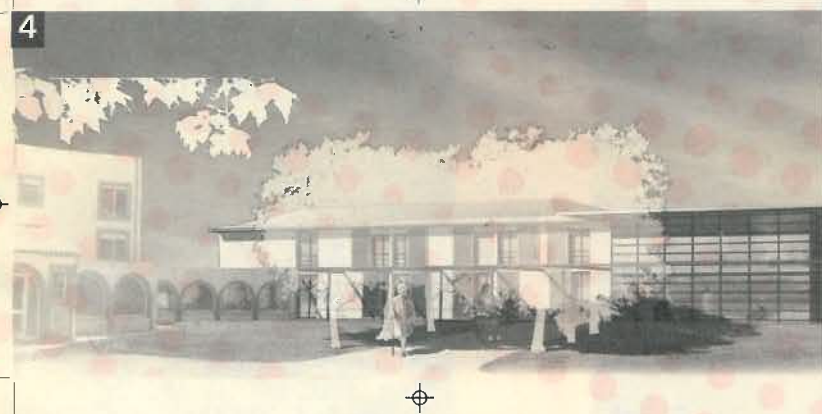
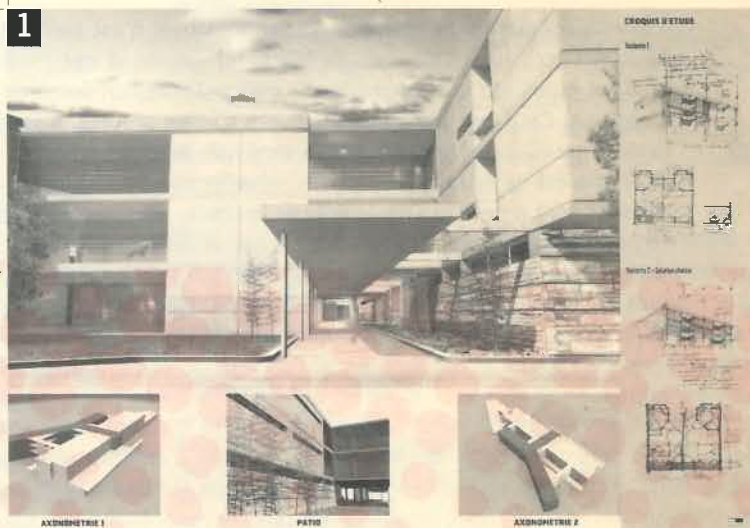
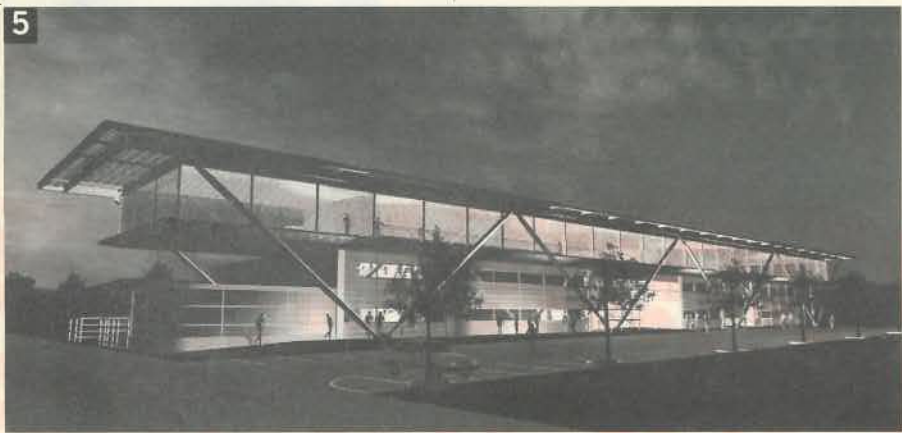
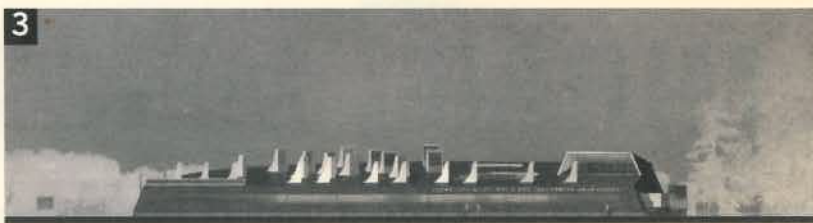


Artiste lauréat : Alain Josseau (Toulouse)

Architectes : Christian Gout / SELARL François Renier (35)



# CONCOURS



| Type   | Opération   | Maître d'ouvrage                                 | MO Délégué/<br>Conducteur<br>opération | Architectes jurés (*)                                     | Equipes Lauréates  |
|--------|---|--|--|---|--|
| Esq. 1 | Restructuration des établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes à Pamiers (09)   | Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège | DDE 09                                 |   | Serge Cros<br>Selarl Bcp Architectes                                       |
| Réf.   | Réhabilitation des façades aux Lycée et LP Foch à Rodez (12)  | Conseil Régional Midi-Pyrénées                   | —                                      | Dominique Alet  | Jean-Christophe Salvan /<br>Scp Lacondé - Lévesque - Ravel                 |
| Réf.   | Extension de laboratoires de biologie et de microbiologie et transformation en salles de classes des laboratoires supprimés au Lycée Agricole La Roque à Rodez (12) | Conseil Régional Midi-Pyrénées                   | —                                      | Dominique Alet  | Scp Legrand - Bonnet - Terral /<br>Bet Inse                                |
| Réf.   | Construction de la stérilisation centrale, de la salle de réveil et divers services au Centre Hospitalier de Millau (12)  | Centre Hospitalier Intercommunal du Sud-Aveyron  | DDAF 12                                | Bernard Nègre   | Sarl HBM Architectes /<br>Jean-Bernard Cruzet                              |
| Esq. 2 | Aménagement des abords de deux stations de la ligne C (Gare et Ramassiers) à Colomiers (31)   | Mairie de Colomiers                              | —                                      | Patricia Sauvagé / Philippe Chambon                       | Séquences / Julie Poirel /<br>Bet Dumons / Sodit                           |
| Esq. 3 | Réalisation d'un lotissement sur un terrain au Lycée et LP Jolimont de Toulouse (31)  | Conseil Régional Midi-Pyrénées                   | —                                      | Anne-Marie Antonioli /<br>Christian Astruc / Yvan Ferréol | Marc Laurens / Pierre-Guy Loustau  |
| Réf.   | Construction d'un gymnase et d'un terrain grand jeu destiné au futur collège de Saint-Pierre de Lages à Lanta (31)  | Sivom du Canton de Lanta                         | —                                      | Philippe Albinet / Magali Maurel                          | Jean Sassus / Sarl Empreintes  |
| Réf.   | Restructuration des externats au LP Gabriel-Péri sur le site de Mondran à Toulouse (31)   | Conseil Régional Midi-Pyrénées                   | —                                      | CROA non sollicité  | Gérard Follet / Léonard Gagno /<br>Bet Sérige                              |
| Réf.   | Restructuration et exécution de la crèche des Amidonniers, 29 allées de Brienne, à Toulouse (31)  | CCAS 31  | —                                      | Michel Imbert   | Alain Bayle / Valérie Noailles /<br>François Arcangéli / Ingénierie Studio |
| Réf.   | Réhabilitation de la Salle Jean Mermoz, de la piscine Nakache et du gymnase du Parc des Sports à Toulouse (31)  | Mairie de Toulouse                               | —                                      | Louis Kieken  | Sarl ARTE  |
| Réf.   | Réalisation des gîtes du Volvestre (31)   | Communauté de Communes du Pays Volvestre         | —                                      | Michel Bonaventure /<br>Yvan Ferréol / Alain Pécloze      | Alain Bayle / Valérie Noailles /<br>François Arcangéli                     |
| Réf.   | Construction d'un Centre d'Incendie et de Secours de Luzech (46)  | SDIS 46  | —                                      | CROA non sollicité  | Christian Belmont / Bet IES Chastagnol /<br>Henri Laneau (économiste)      |
| Esq. 4 | Construction d'un centre de gérontologie comprenant 96 lits au Centre Hospitalier d'Agen (47)   | Centre Hospitalier d'Agen                        | —                                      | Jean-Pierre Charrière /<br>Jean-Claude Minvielle          | Sarl Sauvagé - Harter  |
| Réf.   | Aménagement et extension de la Mairie et agencement de la place de la Mairie à Aureilhan (65)   | Mairie d'Aureilhan                               | Opac 65                                | CROA non sollicité  | DAA Lewis Willmott / Alain Quiot   |
| Esq. 5 | Construction d'une médiathèque sur le Pôle Universitaire de Tarbes (65)   | Conseil Général 65                               | Dde 65                                 | CROA non sollicité  | Séquences / Jérôme Chapelet-Letourneux /<br>Scp Defol - Mousseigne         |

(\*) choisis par le maître d'ouvrage soit directement, soit sur la liste fournie par le Conseil Régional





# LE MIRAIL, MÉMOIRE D'UNE VILLE

**HISTOIRE VÉCUE DU MIRAIL DE SA CRÉATION À NOS JOURS.  
CENTRE MÉRIDIONAL DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE.**

**Du 13 juin au 14 septembre 2002 (sauf mois d'août)**

**L**e Mirail, le quartier le plus célèbre de Toulouse, n'est pas le mieux connu. Cette ville nouvelle à laquelle ses concepteurs ont voulu donner tous les attributs de la vie, fut vivante et joyeuse à ses débuts. Mais la vie ne se laisse pas commander ainsi et l'histoire est plus forte que les meilleures idées. Lorsqu'on cessa de bâtir et que le rêve fut achevé, la ville parut bien morne et la vie monotone. Car la vie aime à produire ses formes propres. A peine né, le Mirail était achevé déjà, alors qu'il faut des siècles pour former une ville : le temps a ses raisons que la raison ignore...



Peut-être est-ce à l'origine de cette désaffection de la plupart de ceux qui eurent les moyens de partir. Les autres sont restés.

D'autres sont arrivés qui n'avaient pas le choix. Et comment s'attacher à une ville sans histoire ? Quel avenir pour ce qui est sans passé ? « il n'y a pas de plante sans racines, il n'y a pas de ville sans histoire » disait Candilis lui-même. C'est l'histoire de cette ville sans histoire que les habitants du Mirail nous racontent aujourd'hui, car il faut bien qu'ils aient un passé et un avenir, et que leur vie ait un sens. Si le Mirail a manqué de racines c'est sans doute qu'il a manqué d'hommes à l'origine; l'histoire d'une ville ce sont en effet ces vies nombreuses qui la façonnent au cours du temps et qui donnent sens et vie aux formes de sa mémoire... Si l'on veut alors que cette ville de trente cinq ans à peine ne soit pas déjà vieille et condamnée, si l'on veut qu'elle recouvre une pleine santé, il faut que sa mémoire ne soit pas niée, que cette vie qui s'y est attachée soit reconnue et fêtée, qu'elle retrouve sa place, par-delà ses révoltes et ses désespoirs, au sein de notre communauté urbaine. Car pour son "renouvellement", des hommes cette fois sont là qui sont les racines, et leurs enfants sont là qui sont l'avenir d'une ville.

Ces yeux qui nous regardent, cette inquiétude, ces sourires d'enfants, petits et grands, sont venus habiter pour l'été le cœur de notre ville, mêler leur mémoire à la nôtre, pour qu'on les reconnaisse enfin et que l'on se souvienne d'eux, pour que les couleurs et les différences qui sont les moyens de l'harmonie tissent à l'avenir une seule et même communauté humaine. Le Mirail ("miroir" en occitan) nous renvoie à nos propres responsabilités, car le Mirail est l'enfant de Toulouse, et ses enfants sont nos enfants, à qui l'on doit tout. Ils ont grandi aujourd'hui, certains ont fait de mauvais coups, beaucoup ne croient plus au père Noël, mais tant d'innocences perdues n'en font pas des coupables. C'est ce qui perd finalement l'innocence de ces enfants qui n'est plus acceptable aujourd'hui... et si l'on veut changer les choses, c'est cette innocence qui doit nous inspirer.

Stéphane Gruet. Architecte, philosophe, Directeur du Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville.



**Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville**

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h entrée libre.

5, rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse. Tél : 05 61 23 30 49 - fax : 05 61 21 90 53. <http://cmav.free.fr>

## FRONTON D'ARCHITECTES : ARCHITECTES A.M.I.

Les architectes s'intéressent maintenant au marché de la maison individuelle, et plus généralement, à celui des maîtres d'ouvrage particuliers, c'est-à-dire des clients potentiels non-professionnels. C'est un marché important, soutenu dans le temps, et qui permet souvent à l'architecte d'exercer son art grâce à une relation de confiance de la part du maître d'ouvrage. Il est constitué de petites opérations, à la portée de la majorité des agences d'architectes (la plupart des agences ne sont composées que de l'architecte lui-même). En outre, ces opérations sont disséminées sur tout le territoire, ce qui se superpose à l'implantation des agences d'architectes, bien réparties elles aussi géographiquement. Mais la difficulté semble grande pour les architectes de pénétrer ce marché comme ils le devraient et 95% des maisons individuelles "échappent" aux architectes !

Devant ce manque de résultat, les architectes ont trop souvent tendance à renoncer, laissant le champ libre aux constructeurs qui réalisent alors près des 2/3 des maisons individuelles. Il n'y a pourtant pas de fatalité et être architecte n'est pas un handicap, bien au contraire. Les difficultés des architectes ne viennent pas de leur statut de profession libérale mais de leur manque de démarche commerciale. On ne peut aborder ce marché, comme tous les marchés fortement concurrentiels, sans apporter un minimum de réponses à l'attente de la clientèle potentielle, et sans un minimum de savoir-

faire face à une concurrence souvent très efficace. Cette démarche commerciale est particulièrement bien pratiquée par les agents des constructeurs, c'est même l'essentiel de leur métier. Elle est indispensable à tout architecte qui prétendra développer une clientèle de particuliers. Rien ne nous interdit d'avoir une démarche commerciale qui nous est propre, afin de retrouver une relation de confiance avec les clients particuliers pour leur proposer le meilleur "produit" sur le marché de la maison individuelle : l'architecte libéral. Fronton d'Architectes, créé par des architectes pour des architectes, a pour vocation la fourniture de services et de produits destinés plus particulièrement aux agences qui veulent développer cette clientèle de particuliers. Actuellement, nous proposons, pour Septembre 2002 :

\_des plaquettes commerciales A3 quadrichromie

\_des panneaux de chantier "architecte-a.m.i."

\_une participation à un stand du salon de septembre 2002 de Toulouse.

Des réunions techniques, notamment avec EDF, ont déjà eu lieu. D'autres actions, telles que : site internet, stage de démarche commerciale, seront entreprises.

**Pour tout contact :** Fronton d'Architectes - Gil Cardona et Jean-François Espagno.  
50 Bd des Pyrénées 31130 Fonsegrives - tél : 05 61 24 22 35 - fax : 05 61 24 08 90





## PARLER D'ART AUX FUTURS INGÉNIEURS ?

### UNE EXPÉRIENCE À SUPAÉRO

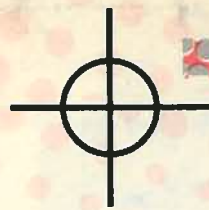
L'image de « techniciens bornés » qu'on attribuait parfois aux ingénieurs n'est plus de mise. Les ingénieurs sont amenés à prendre des décisions pour lesquelles les connaissances techniques ne suffisent plus. C'est pourquoi plusieurs écoles d'ingénieurs et Supaéro en premier lieu ont ouvert leur porte à la « Culture ». C'est dans ce cadre que j'ai pu proposer aux élèves de deuxième année deux séminaires en relation avec les arts plastiques. Le rôle des artistes est de proposer des images et des formes qui aident à appréhender le monde. C'est pourquoi chacun peut trouver dans la fréquentation des arts plastiques des repères pour son propre cheminement. Mon objectif, au cours de ces séminaires, est de sensibiliser les étudiants à la diversité des approches. Les formes de l'art ne sont pas le fruit du hasard ou d'un inexplicable « goût de l'artiste » mais le reflet de positions intellectuelles, de façons d'être et de sentir. Il s'agit de comprendre les motivations et les démarches des créateurs. L'évaluation critique des œuvres peut venir ensuite, d'autres s'en chargent abondamment : c'est autre chose.

Je propose deux sujets. L'un sur le thème « art & mathématiques » pose la question des « règles de l'art » : de quelle façon et pourquoi les constructions mathématiques peuvent venir en aide aux artistes et architectes ? (règles de proportions des anciens, perspective, géométrie, images fractales, art numérique) Le second séminaire, intitulé « ingénieurs-artistes », s'intéresse aux artistes du XX<sup>e</sup> siècle qui utilisent des techniques d'ingénieurs ainsi qu'aux créateurs de formes qui n'ont pas le statut d'artiste (architectes et designers) autour de la question : d'où viennent les formes qui peuplent notre environnement ?

Outre le plaisir que j'éprouve à retrouver mon milieu d'origine (ma formation d'ingénieur), je rencontre chez les étudiants une vraie curiosité et un désir de comprendre qui engendrent souvent des discussions passionnantes. Pour moi, c'est l'occasion de mettre mes idées au clair. De plus, ces échanges nourrissent mon travail d'artiste. Actuellement, je travaille sur un projet de création d'images en collaboration avec un étudiant particulièrement doué en informatique.

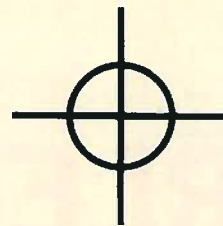
Charles Giulioli

« Le rôle des artistes est de proposer des images et des formes qui aident à appréhender le monde. C'est pourquoi chacun peut trouver dans la fréquentation des arts plastiques des repères pour son propre cheminement. »





# DESIGN

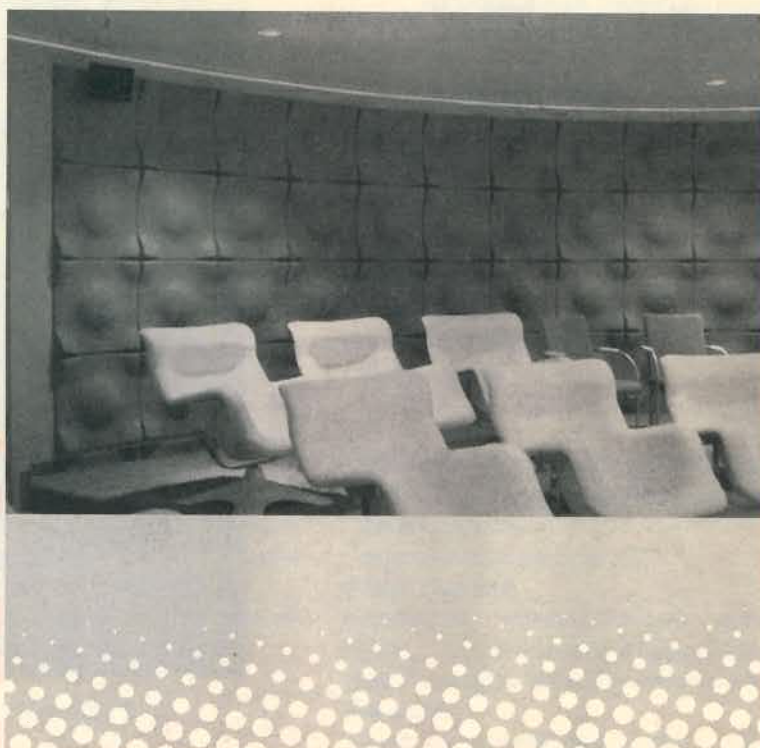
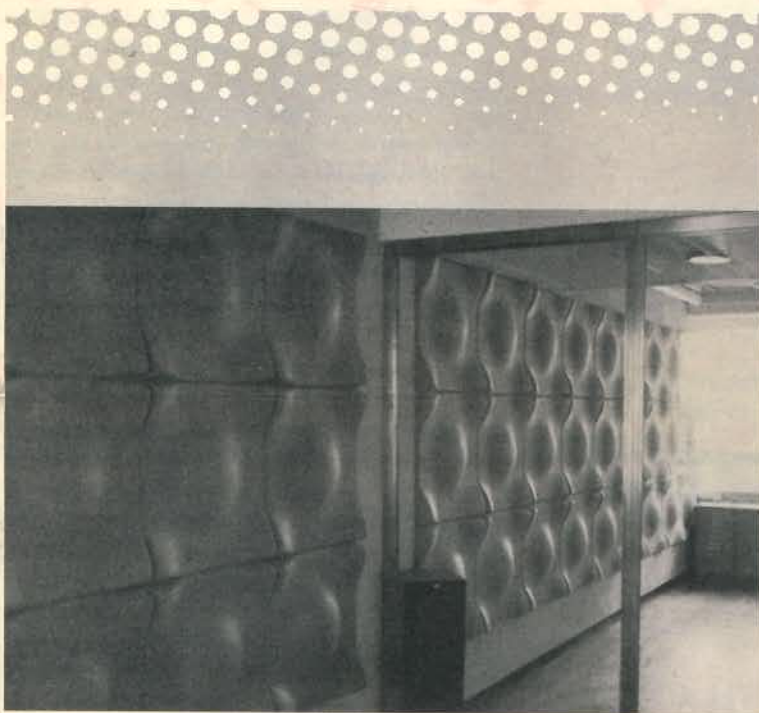


## SNOWCRASH

Snowcrash vient de développer une gamme de modules isolants phoniques en fibre de polyester recyclables. La série de panneaux de sculpture différente se combine facilement pour permettre une décoration murale ou créer une séparation spatiale. Ces modules s'accrochent librement grâce à du velcro. Il existe trois modèles (dimensions : 585 mm de hauteur x 585 mm de largeur x 80 mm d'épaisseur). Les couleurs sont le blanc et le gris de la fibre.

Nathalie Bruyère  
POOL products (Toulouse)

**SNOWCRASH**  
Sweden  
Tél : + 46 8 442 98 10 - Fax : + 46 8 442 98 11  
Info@snowcrash.se - www.snowcrash.se





Musique  
d'été  
2002



## Juillet

MARDI

2

HALLE AUX GRAINS - 13 € - PARRAINÉ PAR AIR FRANCE

**ORCHESTRE DU CAPITOLE**  
DIRECTION : MICHEL PLASSON  
BERLIOZ : SYMPHONIE FANTASTIQUE

MARDI

9

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**TOULOUSE SWING MACHINE**  
JAZZ

JEUDI

11

CLOITRE DES JACOBINS - 13 €  
**ORCHESTRE DE CHAMBRE NATIONAL  
DE TOULOUSE**  
DIRECTION : JOSÉ SEREBRIER  
TCHAIKOVSKY, ROSSINI, MENDELSSOHN

MARDI

16

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**LOS CALCHAKIS**  
MUSIQUE ET CHANTS DES ANDES

JEUDI

18

CLOITRE DES JACOBINS - 13 €  
**TRIO CHARLIER/DEMARQUETTE/RIGUTTO**  
TCHAIKOVSKY, CHOSTAKOVITCH, RACHMANINOV

MARDI

23

NOTRE-DAME LA DAURADE - 13 €  
**TRIO SOLEDONNA**  
NOUVELLES POLYPHONIES CORSES

JEUDI

25

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**UNE NUIT AU COTTON CLUB**  
SAINT LOUIS BIG BAND

MARDI

30

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**CASA DE LA TROVA**  
CUBA

## Août

JEUDI

1

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**LONDON SCHOOL SYMPHONY  
ORCHESTRA**  
BRITTEN, BARTOK, LISZT, RIMSKY-KORSAKOV

MARDI

6

CLOITRE DES JACOBINS - 13 €  
**OCTUOR DE VIOLONCELLES "OTTO CELLI"**  
SOPRANO : ANITA BILTOO  
CORELLI, HAYDN, BIZET, MASSENET,  
VILLA-LOBOS "BACHIANAS BRASILEIRAS"

JEUDI

8

CLOITRE DES JACOBINS - 13 €  
**JAZZ DANIEL'S PUDDLEURS**  
SIDNEY BECHET, CLARENCE WILLIAMS

MARDI

13

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**CUIVRES & HARMONIE DES SOLISTES  
DE TOULOUSE**  
DES POLKAS, MAZURKAS  
ET MARCHES À GILBERT BÉCAUD

MARDI

20

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**ENSEMBLE "BERT" D'ARMÉNIE**  
ENSEMBLE FOLKLORIQUE

JEUDI

22

CLOITRE DES JACOBINS - 13 €  
**UN SOIR D'OPÉRA**  
R. HAMADA, C. LABADENS, L. LABARBE,  
M. PASTOR, E. URBAIN (PIANO)

VENDREDI

23

CLOITRE DES JACOBINS - 13 €  
**RAY LEMA (PIANO)**  
WORLD MUSIC

MARDI

27

HALLE AUX GRAINS - 13 €  
**BLACK & WHITE GOSPEL SINGERS**

JEUDI

29

HALLE AUX GRAINS - 13 € - PARRAINÉ PAR IBIS  
**NOCHE FLAMENCA**





167 kms de réseau cyclable



**Vivez la ville en vélo**